

Déclaration de l'ICOMOS à la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP27) à Charm el-Sheikh (Egypte), 6-18 Novembre 2022

Préambule

Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) s'engage à la conservation et à la protection des sites du patrimoine culturel qui ont des valeurs culturelles et socio-économiques significatives pour les communautés qui en ont la garde. Il est présent en Afrique à travers seize (16) comités nationaux.

Il constitue un organe consultatif auprès du Comité du Patrimoine Mondial pour la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial de 1972. C'est la seule organisation non gouvernementale mondiale de ce type, qui se consacre à la promotion de l'application de la théorie, de la méthodologie et des techniques scientifiques relatives à la conservation du patrimoine architectural et archéologique. L'ICOMOS est également le secrétariat du Réseau du Patrimoine Climatique (Climate Heritage Network), un réseau volontaire de soutien mutuel composé d'agences gouvernementales, d'ONG, d'universités, d'entreprises et d'autres organisations engagées dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation des ambitions de l'Accord de Paris.

À l'occasion de la COP27, l'ICOMOS :

Rappelant

- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Aspiration 1 "*Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable*" (utilisant principalement des mesures adaptatives pour faire face aux risques du changement climatique) et l'Aspiration 5 sur "*Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique partagées*".
- Les engagements mondiaux en faveur de l'action climatique, plus précisément le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé "Changements climatiques 2022 : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité", avec une référence particulière au chapitre 9 sur l'Afrique, qui souligne également les risques climatiques pour le patrimoine culturel ;
- La Déclaration de Ngorongoro (2016) pour promouvoir le développement durable tout en garantissant la conservation du patrimoine culturel et naturel africain, conformément à son Agenda Visionnaire 2063 ;
- Le Manifeste du Climate Heritage Network pour la COP27 fournit des messages clés sur la culture et le changement climatique qui, par le biais de la culture et du patrimoine, inspirent l'action climatique et l'engagement dans le développement des politiques de changement climatique. En réponse à l'urgence de la situation climatique, il encourage une plus grande collaboration synergique sur l'action climatique avec d'autres secteurs et partenaires.

Reconnaissant que:

1. Le continent africain, berceau de l'humanité, est riche en ressources patrimoniales et en savoirs traditionnels endogènes, comme en témoignent ses 141 sites figurant au patrimoine mondial
2. Le patrimoine culturel de l'Afrique est sévèrement menacé par le changement climatique avec des risques climatiques tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations induites par l'augmentation des précipitations. Un grand nombre de ces sites du patrimoine ne sont pas suffisamment préparés ou adaptés aux changements climatiques futurs ;
3. Le changement climatique a déjà entraîné la perte dévastatrice de cultures et de modes de vie traditionnels, la perte de la langue et des systèmes de connaissance, ainsi que des dommages irréversibles aux sites du patrimoine ;
4. La gravité potentielle des risques, des pertes et des dommages causés au patrimoine africain par le changement climatique est élevée. Plusieurs sites célèbres - tels que la ville ancienne et l'archipel de Lamu au Kenya, où l'élévation du niveau de la mer et la variabilité climatique ont respectivement eu un impact sur les zones de faible altitude et les mangroves protectrices ; les Golden Gate Highlands, en Afrique du Sud, où les précipitations et les changements atmosphériques ont provoqué une croissance luxuriante du lichen sur l'art rupestre ; en Libye, où Sabratha, la ville romaine côtière est affectée par l'élévation du niveau de la mer, les inondations locales et l'érosion côtière ;
5. Il existe des lacunes concernant le risque climatique pour le patrimoine culturel africain, notamment dans la compréhension de sa nature, de son intensité, de son impact et de ses limites ;

6. Le groupe African Risk Capacity (ARC) - une agence spécialisée de l'Union Africaine -, la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires de développement peuvent fournir un système paramétrique global contre les catastrophes liées au climat pour gérer le risque climatique en Afrique ;
7. Le Groupe Africain de Négociateurs (AGN) a donné la priorité financière à la protection des communautés côtières et des sites culturels

Salue les efforts fournis par les Etats membres de la Convention du Patrimoine Mondial, le Centre du Patrimoine Mondial, le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain ainsi que la communauté scientifique et les professionnels du patrimoine pour identifier et traiter les impacts du changement climatique sur le Patrimoine Mondial ; et

Réitère son engagement pour la protection des sites du patrimoine en Afrique contre les impacts du changement climatique, qui a commencé avec l'élaboration du document "L'avenir de notre passé" jusqu'à son "Plan scientifique triennal 2021-2024" axé sur le patrimoine culturel et l'action climatique et le projet phare "Indice de Vulnérabilité Climatique pour le patrimoine culturel en Afrique" (CVI-Africa) mis en œuvre par l'ICOMOS et le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain avec d'autres partenaires sur deux sites du Patrimoine Mondial Africain : Kilwa Kisiwani (Tanzanie) et le paysage culturel de Sukur (Nigeria). L'ICOMOS a également soutenu, par le biais du CHN, la présence de spécialistes africains du patrimoine culturel lors d'une session spéciale de la COP27 (#AfricanHeritageVoicesCOP27).

Et **appelle à une action conjointe** de la part de diverses institutions telles que la Banque africaine de développement, l'ARC, l'Union Africaine, le Groupe Africain de Négociateurs et les partenaires de développement:

1. Améliorer l'apprentissage de l'action climatique à partir de la diversité des connaissances autochtones africaines et des systèmes de connaissances locales afin de fournir une base solide pour les actions locales/nationales d'adaptation et d'atténuation sur les sites du patrimoine africain et les appliquer à plus grande échelle pour les initiatives urbaines et de développement ;
2. Aborder la question des pertes et des dommages subis par le patrimoine culturel par l'intermédiaire du Réseau de Santiago pour les pertes et les dommages ;
3. Encourager la recherche pour faire progresser la compréhension des risques et des impacts liés au climat sur les sites du patrimoine africain, et fournir des réponses pour renforcer la résilience des sites et des communautés, notamment par la diversification des moyens de subsistance pour les économies dépendantes du tourisme ;
4. Créer un domaine thématique sur le patrimoine culturel dans le cadre du Programme de Travail de Nairobi afin d'aider à accélérer les actions d'adaptation au climat ;
5. Inclure les considérations relatives au patrimoine culturel dans la planification de la gestion des risques de catastrophes des gouvernements africains et les inclure en tant que partie intégrante dans la planification au niveau de l'Agence spécialisée dans la Capacité de Gestion des Risques de l'Union Africaine.
6. Investir dans les systèmes d'alerte précoce reconnus par la communauté de gestion des catastrophes dans le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030 (priorité 4) et l'Accord de Paris sur le climat (article 7).

Contact ICOMOS

Yuna Mathan, Chargée de communication - yuna.mathan@icomos.org